



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 15/2018 :

Demande de crédit de CHF 409'800.- TTC concernant le remplacement de la conduite route de Bassins - Chemin de la Grange

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 29 octobre 2018 avec Mme la Municipale Elvira Rölli, accompagnée de Monsieur Sébastien Miaz, de Monsieur Christian Vuilliomonet et de Mme Odette D'Onofrio Vuille. Elle a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier tous les intervenants cités ci-dessus pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet ne figure pas au plan d'investissements.

Budget : Le coût total estimé du projet est calculé sur la base de soumissions rentrées à la suite d'un appel d'offres (5 entreprises différentes pour le génie civil).

Il représente un investissement de CHF 160.10 par habitant (situation au 31.12.2017)

Le montant estimatif des subventions – non comprises dans le calcul du coût total du projet – est de CHF 26'000 environ.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt.

La charge financière calculée sur la totalité du projet se monte à CHF 17'894.60 par an, soit une charge théorique de CHF 7.- par habitant/an (situation au 31.12.2017).

Amortissement : l'amortissement de cet investissement est prévu sur 30 ans.

Risques particuliers liés à cet investissement : La commission des finances n'identifie pas de risque financier particulier lié à cet investissement.

Amendement : Aucun.

**Demande de crédit de CHF 409'800.- TTC concernant le remplacement de la conduite route de Bassins –
Chemin de la Grange**

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 15/2018 tel que proposé, soit :

1. D'adopter le préavis municipal N° 15/2018 concernant une demande de crédit de CHF 409'800.- TTC concernant le remplacement de la conduite route de Bassins - Chemin de la Grange,
2. d'accorder un crédit de CHF 409'800 TTC pour le financement de ce projet,
3. de financer ce dernier par l'emprunt,
4. d'amortir ce projet sur 30 ans.

Arzier-Le Muids, le 1er novembre 2018

Pour la Commission des finances :

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Vincent GRANDJEAN

Christian BRUGGER

Didier HERMANN

Rapporteur